

L'actu du jour

Plus de tabac au tabac

Le 1er janvier prochain, il sera interdit de fumer dans les bars-tabac. Leurs patrons, les buralistes se réunissent aujourd'hui pour savoir comment réagir à cette interdiction.



Depuis le 1er février dernier, tu sais qu'il est interdit de fumer dans tous les lieux publics... sauf dans les bars, les débits de tabac, les discothèques et les restaurants. Le 1er janvier prochain, ces exceptions disparaîtront : l'interdiction de fumer dans les lieux publics sera totale. Pour les patrons de bars et de débits de tabac, cette mesure bonne pour la santé est très mauvaise pour leur commerce. Car ils risquent de perdre une partie de leurs clients fumeurs. De plus, les buralistes qui tiennent les débits de tabac voient baisser avec inquiétude leurs ventes de cigarettes qui représentent en moyenne la moitié de leurs recettes. Le reste vient de la vente de billets de loto, de cartes téléphoniques...

Les buralistes ont donc besoin de vendre d'autres produits pour compenser la baisse de la vente du tabac. Certains commencent à proposer des parfums, des brosses à dents, des pizzas et, peut-être bientôt, des billets de train. Les buralistes souhaitent aussi que les petits bars-tabac, notamment en campagne, puissent rester des zones fumeurs. Le gouvernement acceptera-t-il de faire une exception ? Pas sûr...

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)